

Assemblée nationale, première séance du mercredi 5 décembre 2012

Projet de loi de finances rectificative pour 2012 - Seconde partie (suite)

Après l'article 24 (suite) : modulation des taux de TVA

...

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre-Alain Muet.

M. Pierre-Alain Muet. Nous avons défini la bonne méthode. Le Gouvernement a raison d'annoncer les modalités de financement du crédit d'impôt, et en particulier une modulation des trois taux de TVA. Il a déclaré qu'il reviendrait aux parlementaires de réfléchir au périmètre de ces taux, notamment le taux de 5 % et celui de 7 %. Ce travail mérite d'être fait.

On a bien entendu que le logement social ou la billetterie des cinémas étaient des sujets auxquels les parlementaires tenaient. Nous avons, j'y insiste, défini une méthode et nous devons nous y tenir. C'est la seule position cohérente.

Mme Marie-Christine Dalloz. La méthode, c'est vous qui l'avez définie !

M. Pierre-Alain Muet. Oui, c'est nous. C'est aussi le rôle d'une majorité de s'exprimer. Les députés de mon groupe, en tout cas, s'en tiendront à cette méthode quelle que soit leur appréciation sur les choix qu'il conviendra de faire.

M. Charles de Courson. Mon Dieu...

...

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre-Alain Muet.

M. Pierre-Alain Muet. Monsieur Woerth, vous avez pris dix ans de retard en matière de compétitivité. En 2002, quand l'ancienne majorité est arrivée au pouvoir, la balance commerciale de la France était excédentaire. Pendant sept ans, la France a connu un excédent commercial de 10, 20 et parfois même 30 milliards d'euros. À partir de 2003, le déficit s'est creusé tous les ans de 10 milliards d'euros, ... pour atteindre 75 milliards l'année dernière. Qu'avez-vous fait ? Rien ! Vous n'avez rien fait en matière industrielle, vous n'avez pris

aucune mesure. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*) La seule chose que vous avez faite, c'est inventer, six mois avant les élections, une TVA dite « sociale » qui s'appliquerait au gouvernement suivant.

Oui, monsieur de Courson, nous nous sommes engagés à supprimer la TVA sociale. Nous l'avons supprimée, et nous avons eu raison. (*Exclamations sur les bancs des groupes UMP, Rassemblement-UMP et UDI.*)

M. Patrick Hetzel. C'est faux !

M. Yves Albarello. Vous vous reniez ! Le bateau coule !

M. Pierre-Alain Muet. Nous avons eu raison pour deux motifs. D'abord, parce que la façon dont aviez instauré cette TVA sociale était injuste. (*Mêmes mouvements.*) Ensuite, parce que procéder à un allègement de charges pour les entreprises et reporter ces charges sur les ménages en 2013 et même en 2012 – car je rappelle que la TVA sociale devait entrer en vigueur en octobre –, aurait enfoncé notre économie dans la récession.

M. Hervé Mariton. Vous ne l'avez pas expliqué comme cela pendant la campagne électorale !

M. Pierre-Alain Muet. Nous avons choisi une autre solution. Oui, nous avons besoin d'agir en faveur de la compétitivité. Nous avons choisi un crédit d'impôt compétitivité qui donnera du souffle aux entreprises en 2013, mais dont le financement n'interviendra qu'en 2014.

...**M. Pierre-Alain Muet.** Je le dis à M. Sansu : ce crédit d'impôt compétitivité a des contreparties qui consistent, pour la première fois dans notre pays, en une négociation des partenaires sociaux. C'est un grand changement !

M. Charles de Courson. Vous avez menti aux Français !

M. Pierre-Alain Muet. Le rapport Gallois indique que la qualité de la négociation sociale est un facteur de compétitivité. C'est vrai, et c'est exactement ce qui va se passer !

M. Olivier Dassault. Comme pour les 35 heures ?

M. Pierre-Alain Muet. Nous avons défini des critères que nous soumettons à la négociation sociale. Les partenaires sociaux pourront étudier entreprise par entreprise comment est géré le crédit d'impôt.

Effectivement, une partie du financement proviendra, en 2014, d'une modulation des taux de TVA.

...Instaurer un premier taux à 5 %, un taux intermédiaire à 10 % et un taux normal à 20 % : cela est cohérent.

...C'est cohérent, et nous l'avions dit. La méthode du Gouvernement est cohérente et nous l'appliquerons, puisque M. le rapporteur général a annoncé qu'il engagerait dans les prochains mois une réflexion sur le contenu des différents taux.

M. Hervé Mariton. Cela mérite quand même un peu de réflexion !

M. Pierre-Alain Muet. Oui, cela mérite un peu de réflexion. (*Exclamations sur les bancs des groupes UMP et Rassemblement-UMP.*) On sait très bien que nous sommes favorables, en tout cas à gauche de cet hémicycle, à ce que le logement social soit plutôt taxé à 5 % ; il en est de même pour les billets de cinéma, parce que la culture est importante. Mais il faut prendre le temps de la réflexion quand on met en place une réforme importante.

M. Hervé Mariton. Mais ce n'était pas dans votre programme !

M. Pierre-Alain Muet. C'est ce que fait le Gouvernement, et c'est pourquoi nous allons voter cet amendement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)